

Amphithéâtre de Nyon

CONCOURS

L'objet de ce concours d'architecture, organisé par la Commune de Nyon et l'Etat de Vaud, était la mise en valeur des vestiges archéologiques de l'amphithéâtre romain de Nyon, découvert en 1996 lors des terrassements entrepris pour la construction d'un immeuble sur le lieu dit «Au Croset». Cette découverte avait suscité un grand enthousiasme au sein de la population locale qui exprima clairement le souhait de voir ce lieu conservé et rendu vivant. L'amphithéâtre fut classé « Monument historique » le 16 avril 1997.

Au printemps 2000, les autorités politiques de la Commune et du Canton décidèrent de réaliser un sondage public auprès de la population de Nyon et de son district afin de connaître son degré d'intérêt pour l'avenir du monument et ses préférences quant à l'utilisation future du site.

Les organisateurs du concours confirmèrent l'option largement plébiscitée par le public - à savoir l'affectation de l'amphithéâtre comme site de visite archéologique et de spectacles -, mais laissèrent une ouverture à d'autres variantes qui puissent répondre avec pertinence à la mise en valeur des vestiges archéologiques, la représentation de l'amphithéâtre en tant que monument emblématique du passé gallo-romain de la cité, la lisibilité de l'ancienne disposition des lieux, l'aménagement amovible d'un lieu de représentation et de spectacle, une proposition architecturale et urbanistique qui participe à la restauration et au renouvellement de l'image de la ville et du quartier, ainsi qu'une prise en compte de la notion de développement durable.

Le jury, placé sous la présidence de M. Eric Perette, architecte cantonal, et sous la vice-présidence de Mme Monique Boss, municipale, comprenait les membres suivants : Mmes Florence Darbre, restauratrice d'art et Ariane Karcher, directrice du FAR, MM. Fonso Boschetti, Pierre Cagna, Arduino Cantafora, Jordi Garces et Silvio Ragaz, architectes, et MM. Alex Furger, archéologue et Daniel Paunier, professeur à l'UNIL. Il constate avec satisfaction que le concours a suscité un engagement considérable de la part d'un grand nombre

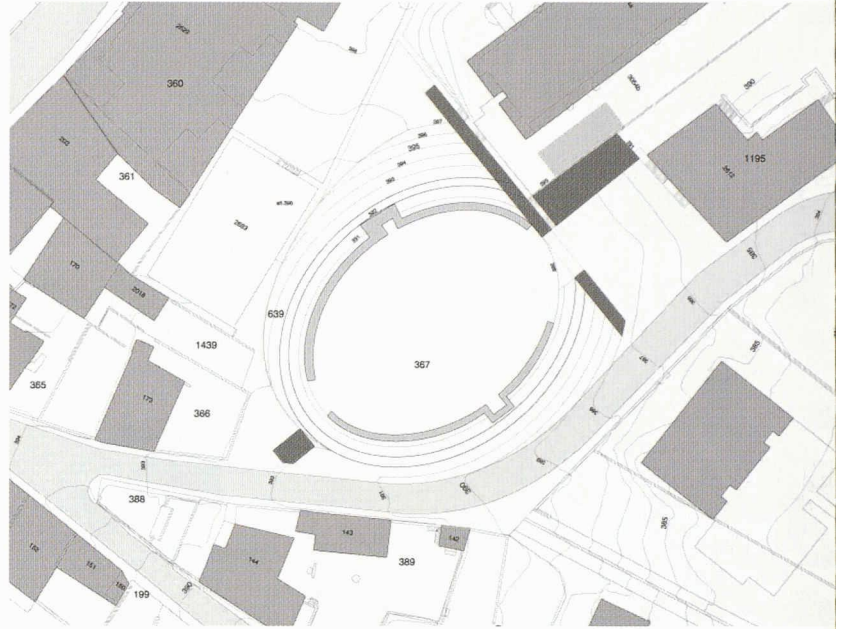
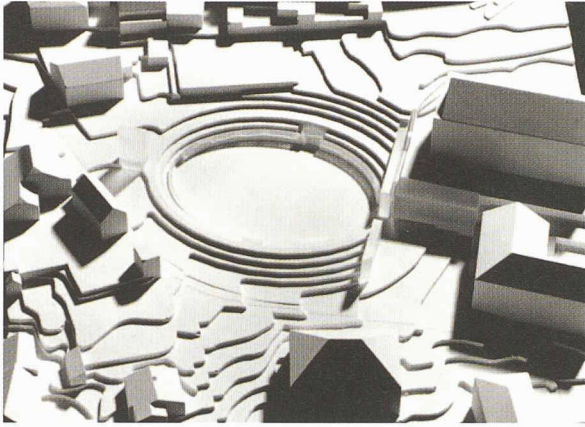
d'architectes suisses et étrangers. De ce fait, l'ensemble des projets du 1^{er} et du 2^e degré présente un grand intérêt par la diversité des solutions proposées, eu égard à la difficulté du problème posé.

À son 1^{er} degré, le concours a démontré quelles difficultés les concurrents ont rencontré pour répondre à la question de la sauvegarde et de la mise en valeur des vestiges de l'amphithéâtre d'une part, aux hypothèses de sa réutilisation - autrement dit à son intégration dans l'époque contemporaine - d'autre part. À l'issue des délibérations du 1^{er} degré, le jury a ainsi pu mettre en lumière une série d'enseignements permettant de synthétiser les réflexions propres à chacune des disciplines de l'archéologie, de l'architecture et du spectacle. Il en est résulté que la destinée du site devait être à ses yeux celle d'un lieu ouvert, susceptible tout à la fois d'accueillir une grande variété d'événements, d'enseigner l'histoire et le fonctionnement passé de l'amphithéâtre et d'offrir un espace urbain dédié à la méditation et à la promenade.

Les projets présentés lors du 2^e degré ont permis de vérifier une série de scénarios, chacun plus profondément engagé dans le développement de son parti préalable. La pertinence de certains projets a ainsi été clairement mise en évidence, permettant au maître de l'ouvrage d'envisager plus particulièrement la réalisation future de l'un d'entre eux.

Palmarès

1 ^{er} prix	Fr. 17 000.-
<i>Bernard Pahud Architectes, Morges</i>	
2 ^e prix	Fr. 15 000.-
<i>Décosterd & Rahm, associés, Lausanne</i>	
3 ^e prix	Fr. 10 000.-
<i>Thomas Huber et Nicola Chong, Genève</i>	
4 ^e prix	Fr. 8 000.-
<i>D. Baillif et R. Loponte, Genève</i>	
5 ^e prix	Fr. 6 000.-
<i>A. & M. Baud-Bovy, Genève</i>	
6 ^e prix	Fr. 4 000.-
<i>J.-B. Ferrari, Lausanne</i>	



1^{er} prix

Fr. 17 000.-

Bernard Pahud Architectes, Morges - Ingénieur civil : Nicolas Fehlmann, Morges - Architecte paysagiste : Jean-Jacques Borgeaud, Lausanne - Archéologue : Laurent Flutsch, Lausanne - Scénographe : Gérard Demierre, Morges - Ingénieur CVSE : Weinmann Energies, Echallens - Communication/graphiste : Eric Fessler, Morges

Le projet évoque parfaitement la topographie de la cavea antique et délimite non moins parfaitement son extension conservée. Il s'impose avec évidence par son attitude face au site et son interprétation du thème, en recourant à un système de talutage, de manière à reconstituer le vide spatial de l'amphithéâtre. Il y ajoute une paroi-écran qui, d'une part, occulte partiellement le bâtiment surplombant le site et, d'autre part, définit un espace public d'accueil devant le bâtiment de la Porcelaine.

Globalement, le projet répond aux objectifs du maître de l'ouvrage par la pertinence et la simplicité du dispositif bâti, confirmant ainsi les hypothèses du programme. Par contre, les locaux annexes ne répondent pas complètement aux exigences de celui-ci. En particulier, le stockage des éléments scéniques dans le mur-écran est impraticable. Le dispositif spatial et l'organisation fonctionnelle des espaces destinés à l'accueil et à la muséographie ne sont pas convaincants, tant l'appropriation et l'aménagement de ces surfaces apparaissent difficiles.

De manière générale, le jury apprécie la parcimonie et la justesse des moyens que se sont donnés les auteurs pour traiter le thème de l'apparition de cet amphithéâtre dans l'espace urbain.

Sur le plan économique, ce projet se situe en-dessous de la moyenne.

